


Renouvellement d'une QT(H) avec ou sans IR associée – Crédit militaire
Renouvellement d'une IR(H) – Crédit militaire


Toutes les informations relatives à l'utilisation des formulaires PDF sont détaillées sur le site du Ministère : [lci](#)

Informations générales :

1) Conformément au rapport de crédit relatif au renouvellement d'une QT, le présent donne un crédit complet au cours de formation de remise à niveau QT prévue au **FCL.740(b)(1)**. Le candidat doit néanmoins satisfaire aux autres exigences de renouvellement, notamment détenir la QC/QT expirée et réussir le contrôle de compétence conformément à l'appendice 9.

 **Ce document remplace l'attestation de formation ATO pour les volets théorique et pratique.**

2) Conformément au rapport de crédit relatif au renouvellement d'une IR, le présent donne un crédit complet au cours de formation de remise à niveau IR prévue au **FCL.625(c)(1)**. Le candidat doit néanmoins satisfaire aux autres exigences de renouvellement, notamment détenir la QC/QT expirée, l'IR théorique et réussir le contrôle de compétence conformément à l'appendice 9.










 **Ce document remplace l'attestation de formation ATO pour les volets théorique et pratique.**

3) Envoi du dossier : Vous devez envoyer l'ensemble des pièces justificatives par mail au bureau des licences la plus proche de votre domicile (Liste DSAC-IR : [lci](#)). Dans le cadre d'une délivrance d'une licence CPL associée à un renouvellement de QT, la demande doit être envoyée par mail à l'adresse mail suivante : dsac-guichet-en-ligne-bf@aviation-civile.gouv.fr

Informations concernant le navigant :
1/5. Information sur le candidat

Nom de famille ¹		Nom d'usage (Si différent de ¹)	
Prénom(s)		Date de naissance	Lieu de naissance
Adresse		Commune	Code postal
Téléphone(s)		Courriel	
N° licence		Pays de résidence	Numéro de licence

2/5. Demande du candidat

Votre demande	<input type="checkbox"/> Cas A : Renouvellement QT sans IR.  <input type="checkbox"/> Cas A.1 : Sur une QT(H) SP SE.  <input type="checkbox"/> Cas A.2 : <input type="checkbox"/> Sur une QT(H) SP ME.  <input type="checkbox"/> Cas A.3 : <input type="checkbox"/> Sur une QT(H) MP.		
	<input type="checkbox"/> Cas B : Renouvellement QT avec IR.  <input type="checkbox"/> Cas B.1 : Sur une QT(H) SP SE.  <input type="checkbox"/> Cas B.2 : Sur une QT(H) SP ME .  <input type="checkbox"/> Cas B.3 : Sur une QT(H) MP.		
	<input type="checkbox"/> Cas C : Renouvellement IR sans QT.  <input type="checkbox"/> Cas B.1 : Associée à une QT(H) SP SE.  <input type="checkbox"/> Cas B.2 : Associée à une QT(H) SP ME .  <input type="checkbox"/> Cas B.3 : Associée à une QT(H) MP.		
Préciser la QT			
Nombre d'heures de vol sur hélicoptère		En tant que PIC	

3/5. Exigences militaires à respecter

NIL.

Renouvellement d'une QT(H) avec ou sans IR associée – Crédit militaire
Renouvellement d'une IR(H) – Crédit militaire**4/5. Exigences Part FCL à satisfaire****Selon la demande du pilote, si CAS A :**

- Le pilote a détenu la QT associée correspondant à sa demande de renouvellement : Oui.
- Au cours des 12 mois précédant le contrôle de compétence, au moins 2 heures de vol : Oui

Selon la demande du pilote, si CAS B :

- Le pilote a détenu la QT associée correspondant à sa demande de renouvellement : Oui.
- Au cours des 12 mois précédant le contrôle de compétence, au moins 2 heures de vol : Oui
- Le pilote a détenu l'IR associée correspondant à sa demande de renouvellement : Oui.
- Au cours des 12 mois précédant le contrôle de compétence, au moins 2 heures de vol aux instruments sur hélicoptère : Oui

Selon la demande du pilote, si CAS C :

- Le pilote a détenu l'IR associée correspondant à sa demande de renouvellement : Oui.
- Au cours des 12 mois précédant le contrôle de compétence, au moins 2 heures de vol aux instruments sur hélicoptère : Oui

5/7. Attestations complémentaires**Cas B ou Cas C - Maintien de la validité de l'ATPL/IR théorique :**

Le certificat théorique ATPL peut être maintenu en état de validité conformément au FCL.025(c) ou du FCL.625(d) via une carte VSV valide.

L'autorité militaire certifie que le candidat a obtenu une carte VSV sans interruption de plus de 7 ans : Oui.

👉 **Veillez joindre une copie/scan de la carte VSV dans la catégorie hélicoptère qui justifie de ce maintien en état de validité.**

Cas B ou C - Dans le cas où le privilège PBN n'a jamais été obtenu par le pilote :

- Avoir effectué une formation PBN (Performance Based Navigation ou navigation par satellite) conforme aux exigences du règlement (UE) n°1178/2011 susvisé et aux recommandations de l'autorité prises pour son application : Oui.

👉 **Le compte rendu d'examen IR devra avoir la case « PBN » cochée afin d'obtenir le privilège PBN.**

6/7. Pièces à fournir**Pour l'ensemble des demandes (Cas A, Cas B ou Cas C), veuillez fournir les pièces suivantes :**

Copie/Scan du formulaire de compte-rendu d'évaluation de compétences conformément à l'appendice 9 de la Part FCL du règlement cité ci-dessus datant de moins de douze mois, présenté dans les 6 mois précédant la demande et effectué par un examinateur.

👉 Pour Hélicoptères : **11Formexa** (QT SP / MP).

Copie/Scan de l'autorisation de l'examineur ayant fait passer le test si cet examinateur est titulaire d'une autorisation d'examineur non délivrée par l'autorité française.

Originale/Copie/Scan du certificat du FSTD utilisé pendant l'examen en vol (si applicable et si FSTD non certifié par la DSAC).

En plus, pour le Cas B ou Cas C :

Copie/Scan de l'attestation prouvant la compétence linguistique (FCL.055(b)) et l'aptitude à la langue anglaise (FCL.055(d)).

Section « 5/7 Attestations complémentaires » dûment complétée.

Renouvellement d'une QT(H) avec ou sans IR associée – Crédit militaire
Renouvellement d'une IR(H) – Crédit militaire

Cachet de l'autorité militaire :

7/7. Validation des données renseignées (Par l'autorité militaire)

Nom et prénom du RP de l'ATO de l'armée		
N° ATO		
Atteste des informations « 1/7. Information sur le candidat », « 2/7. Demande du candidat », « 3/7. Exigences militaires à respecter », « 4/7. Exigences Part FCL à satisfaire » et « 5/7. Attestations complémentaires ».		
Pour le pilote suivant (Nom et prénom)		que les informations attestées sont correctes.
Fait à		Signature (Cachet)
Le		

Dans le cas d'un pilote qui aurait quitté l'armée, le pilote devra se rapprocher de l'ATO ayant effectué la formation afin que ce dernier vérifie dans ses archives afin d'attester des différentes exigences demandées.